

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant délégation de signature
de Madame Aurélie MARTEL,
Adjoint administratif principal de 2ème classe**

Le Maire de Valdallière,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19, R2122-8 et R2122-10,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que Madame Aurélie MARTEL, adjointe administrative principale de 2ème classe, est gestionnaire du service financier de la commune de Valdallière et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur le Maire de la commune de VALDALLIERE, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Aurélie MARTEL, adjointe administrative principale de 2ème classe, pour :

- la signature de certificats administratifs

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée :

- au comptable de la collectivité
- à Monsieur le préfet

Fait à Valdallière, le 25 septembre 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Notifié le : 06/10/2023

Aurélie MARTEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230925-2023-09-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023